



Champs-sur-Marne le 12 mars 2020

Madame la garde des Sceaux
Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01
Sous couvert de
Monsieur le premier Ministre
57 Rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Madame la Garde-des-Sceaux,
Monsieur le Premier Ministre,

Le 14 février 2017, Brigitte MARSIGNY, Maire de Noisy-le-Grand, recevait un courrier de la Préfecture de Seine-Saint-Denis l'informant de l'intention de l'Etat de mobiliser **7100 m² des 22.000 m²** de foncier dont il est propriétaire sur le site de l'ancienne Ecole Louis Lumière afin d'y implanter un « **Quartier de Préparation à la Sortie** » (QPS) plus précisément destiné aux personnes condamnées à de courtes peines ou en fin de peine. Ce projet a soulevé des protestations nombreuses et semblait à l'arrêt jusqu'en septembre 2019. Il a été imposé à la ville de Noisy-le-Grand un nouveau terrain sur sa commune, en limite de Champs-sur-Marne, à l'entrée de la Cité Descartes, sans concertation, ni information par quelque canal que ce soit : Etat, EPAMarne, Préfecture du 93, Préfecture du 77, ...

Pour Champs-sur-Marne, « l'information » nous est parvenue, le 11 mars 2020, en pleine crise du « COVID 19 » et à 4 jours du premier tour des élections municipales, par une Campésienne travaillant à l'Université Gustave Eiffel, informée dans une réunion du personnel quelques jours auparavant...

Le Ministère souhaitait que ces QPS soient situés dans les villes et non à leur périphérie car ils portent un projet de réinsertion. Nous pouvons comprendre qu'il doit y avoir des entreprises en proximité, des dessertes routières, des transports en commun, une proximité avec un tribunal, un accès aux hôpitaux, un maintien des liens familiaux, une amélioration des conditions de travail des personnels pénitentiaires... Mais nous ne pouvons accepter que cela se fasse en catimini « jouant » sur la coupure entre deux départements. Consulté le 11 Mars, le directeur d'EPAMarne a répondu au Maire de Champs-sur-Marne, comble de la « morgue », « qu'il pensait que Madame le Maire avait été informée par ailleurs sur ce projet » (EPAMarne aménageur, notamment de la Cité Descartes)

Ce choix génère la stupéfaction et peut entretenir de la colère car, ***si tout le monde partage le principe qu'il faut de nouveaux établissements pénitentiaires pour combattre la surpopulation carcérale et réduire les conditions de détentions indignes, personne ne veut accueillir ces détenus dans sa Ville***, et rien ne justifie l'absence d'information auprès de la collectivité territoriale voisine !

Face à cette situation, nous dénonçons une décision unilatérale de l'Etat. En aucun cas, les services de l'Etat n'ont travaillé avec les Services urbanisme et techniques de la Ville.

Il faut constater que le défrichage a déjà été effectué à la sortie de l'autoroute A 4, là encore sans information, ni concertation, **alors que pour celui du pôle aquatique, les services de l'Etat avait failli faire capoter le projet en bloquant l'autorisation de défrichage, pendant plusieurs mois.**

Le choix retenu par l'Etat n'est pas des plus opportuns pour la Cité Descartes, son rayonnement et son pôle de développement durable, en entrée de ville pour notre commune et la future gare à « caractère emblématique », alors que nos deux villes sont cosignataires avec l'intercommunalité et l'Etat, d'un contrat de développement territorial.

Cet équipement pénitentiaire, si on s'en tient au projet présenté à Noisy le Grand à l'époque, ne peut que compliquer la circulation déjà difficile sur la sortie d'autoroute et l'aménagement urbain du secteur, contraire à une urbanisation maîtrisée.

Nous exigeons, une remise à plat du projet, dans le cadre d'une concertation démocratique avec les élus et les citoyens Campésiens.

Le Maire,

Maud TALLET.

Copie : Messieurs les Préfet de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis
Monsieur le Directeur d'EPAMarne,
Monsieur le Président de PARIS VALLEE DE LA MARNE,
Madame le Maire de NOISY-LE-GRAND.

Mairie de Champs-sur-Marne - B.P. 1 Champs-sur-Marne - 77427 MARNE LA VALLÉE Cedex 2
Tél. : 01 64 73 48 48 - Fax : 01 64 73 48 12 - Site internet : www.ville-champssurmarne.fr